

Argumentaire déposé par
L'Institut de la Fondation de l'entrepreneurship

À
Madame Jeanne-Paule Berger
Présidente
Commission nationale des programmes d'études,

Cet argumentaire a amené la ministre de l'Éducation, Madame Pauline Marois, à introduire l'entrepreneuriat au nombre des compétences à développer dans les nouveaux programmes d'études aux niveaux primaire et secondaire.

Éléments de réflexion soutenant la pertinence d'introduire
les valeurs entrepreneuriales au nombre des compétences transversales
dans le cadre de la réforme du curriculum

Au moment où s'amorce au Québec une réforme du curriculum qui se réalisera dans la foulée du rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum « Réaffirmer l'école : Prendre le virage du succès », il est une compétence qui nous semble s'inscrire au cœur même de la formation de base des jeunes Québécois et Québécoises : l'entrepreneuriat.

En effet, que nous parlions d'entrepreneurship ou d'entrepreneuriat, nous évoquons la « capacité d'entreprendre » qui est à la base de nombreuses démarches personnelles qui s'offrent aux jeunes dès le début de leurs études et qui les interpellent tout le long de leur vie adulte. Il s'agira tantôt d'entreprendre un projet éducatif, tantôt un projet parascolaire, tantôt une filière professionnelle, tantôt une carrière comme créateur d'entreprise ou comme associé à une organisation existante. La capacité d'entreprendre est celle qui permet aussi à une collectivité de ne pas avoir à déplorer que des centaines de diplômés des divers ordres d'enseignement soient en attente d'obtenir un emploi mais qu'ils soient, au contraire, à créer leur propre emploi et celui de nombreux autres. C'est donc là un objectif dont le développement ne peut laisser indifférent un système d'éducation.

Pour certains cependant, la perspective d'une éducation à l'entrepreneuriat ne relèverait pas de l'école. Cette notion leur paraît trop liée au monde économique alors que la fonction première de l'école ne serait pas d'y préparer directement les jeunes, du moins dans la période de la scolarité obligatoire.

Nous ne remettons pas en cause, au contraire, la fonction première de l'école, qui est celle de former des citoyens. Mais nous pensons que le renouvellement actuel de l'école, visé par la réforme du curriculum d'études, gagnerait à intégrer explicitement comme une des compétences transversales, l'éducation à l'entrepreneuriat, car une telle perspective donnerait sens et consistance à certaines orientations voulues par cette réforme.

Une des trois missions de l'école, à côté de celles de l'instruction et de la socialisation, est la qualification. Or, l'apport des valeurs entrepreneuriales dans la formation de base constitue un préalable de cette qualification. En effet, les attitudes, les valeurs promues par cette perspective contribueront à améliorer, à la fois, l'employabilité et l'entrepreneuriabilité futures de ces jeunes. Ils seront ainsi mieux préparés, quelle que soit leur qualification spécifique, à se faire valoir et à intervenir de façon pertinente et dynamique dans le champ de leur compétence. Ils seront donc, en tant que citoyens d'une communauté, davantage proactifs dans la création d'emploi et de richesse dans leur milieu d'appartenance.

Une des orientations nouvelles voulues par la réforme des programmes d'études est aussi le renforcement de la perspective culturelle de ces programmes. Les matières enseignées à l'école ne doivent plus apparaître comme des matières intemporelles qui auraient été toujours là, mais comme le résultat des créations des hommes. Langues, techniques, sciences, mathématiques, institutions sociales, valeurs de référence, sont ainsi le résultat de l'invention et de l'action des hommes. « Le message qu'un curriculum d'études doit transmettre aux élèves est le suivant : À l'école, vous allez devenir plus humains. Comment? Parce que le monde où vous vivez étant le résultat des productions humaines, on vous fera connaître les plus significatives d'entre elles. En vous montrant ainsi l'humanité en action, elles vous montreront ce que vous êtes aussi : des êtres entreprenants, inventifs, solidaires, toujours en quête d'autre chose. À votre tour, vous devez parfaire la construction de ce monde. D'autres l'ont fait avant vous. Aussi, on développera, en plus chez vous, les instruments sans lesquels il vous sera difficile de participer à la construction de ce monde : la raison, l'imagination, l'esprit critique, l'ouverture du cœur qui vivifie l'intelligence. » (Réaffirmer l'école - Rapport du groupe de travail sur le curriculum, p. 25 et 26). Présenter ainsi toutes les matières enseignées et y faire explicitement référence à divers moments de leur apprentissage, c'est faire ressortir l'esprit d'entreprise qui est sous-jacent aux productions humaines. En formulant donc comme compétence transversale l'éducation à l'entrepreneuriat, on veut ainsi s'assurer de la présenter dans tous les programmes d'étude dans cette perspective, celle de l'esprit d'entreprise sans lequel il n'y aurait pas de création.

Le rapport « Réaffirmer l'école » convie enfin à une amélioration qualitative de l'ensemble du système d'éducation : il faut faire apprendre beaucoup plus et beaucoup mieux à beaucoup plus d'élèves. Or, un des moyens qu'il semble privilégier pour atteindre ce résultat est celui de la promotion d'une pédagogie qui mettrait davantage l'accent sur l'activité intellectuelle de l'élève et sur ce qui peut susciter et aider cette activité – les pages 27, 28 et 29 du rapport sont explicites sur cette question -. Or, éduquer à l'entrepreneuriat, c'est faire référence à des valeurs telles que la confiance en soi, l'initiative, la créativité, l'esprit d'équipe, l'estime de soi, la passion, la réalisation de soi, la volonté et la motivation d'agir, le goût d'apprendre, la curiosité intellectuelle, le goût du dépassement, le goût du travail bien fait..., autant de valeurs qui trouvent une terre propice à leur développement dans des activités d'apprentissage de classes travaillant sous forme de projets, des classes dans lesquelles élèves et enseignants sont associés et se sentent engagés et responsables des résultats. C'est pourquoi, ici encore, nous pensons que retenir l'éducation à l'entrepreneuriat comme une compétence transversale est de nature à mieux assurer la présence effective dans les écoles de l'implication personnelle et collective des élèves et des enseignants dans des apprentissages plus signifiants.

L'éducation à l'entrepreneuriat connote pour certains uniquement la promotion de la création d'emploi par tous les acteurs économiques. Le point de départ de cette préoccupation est bien celui-là. Et nous ne pouvons l'ignorer. Les jeunes générations sont appelées à vivre sur une Planète de plus en plus petite. Le « village » dont parlait Marshall McLuhan est déjà là et c'est dans ce contexte de haute compétitivité que les générations

futures devront évoluer. Dans un tel contexte, la compétitivité du Québec sur tous les plans passera par les individus avant de passer par ses entreprises et organisations de toutes sortes. Ce sont des valeurs comme celles que nous venons d'évoquer qui constitueront notamment les meilleurs atouts de notre succès collectif. L'intrapreneuriat - l'entrepreneuriat à l'intérieur des organisations -, dans cette perspective, sera aussi important à promouvoir que l'entrepreneuriat.

Mais l'esprit d'entreprendre, et l'importance qui lui est donnée, dépasse actuellement le seul champ de l'activité économique. Cet esprit veut et doit aussi inspirer les activités propres qui se déroulent dans une école. Et certaines orientations nouvelles proposées par la réforme du curriculum d'étude sont marquées de cet esprit. C'est pourquoi nous pensons que le fait de retenir l'éducation à l'entrepreneuriat comme une des compétences transversales serait de nature à envoyer un signal clair sur les changements attendus quant au rôle de qualification assuré par l'école quant à la perspective culturelle nouvelle que doivent assurer les programmes d'étude et quant au renouvellement de la pédagogie pratiquée dans les écoles. Et les milieux scolaires où cette perspective entrepreneuriale a été mise en œuvre ont déjà constaté une augmentation de la motivation et de la réussite, l'éradication pratiquement complète du décrochage et la disparition des problèmes disciplinaires.

Et le Québec, en prenant en compte l'entrepreneuriat comme compétence transversale dans le curriculum du primaire et du secondaire s'inscrirait dans un mouvement observé un peu partout dans le monde et, plus près de nous, dans les provinces de l'Atlantique qui se sont donné une stratégie globale de développement de l'entrepreneuriat dont les objectifs stratégiques sont : sensibiliser, bonifier la formation, bonifier les services de soutien à la petite entreprise, créer des réseaux, rehausser la qualité des services de soutien à la petite entreprise, appuyer la recherche et la diffusion de l'information.

Comme on pourra le constater, il s'agit d'un mouvement d'ensemble bien engagé, comme en témoigne d'ailleurs un récent rapport de l'OCDE qui décrit la mise en œuvre d'une « Stratégie de promotion de l'entrepreneuriat au Canada : Le cas de la région de l'Atlantique ». Nous pourrions ajouter à ce qui précède d'autres exemples tels celui de la Finlande où le président du pays a décrété lui-même, en 1995, la décade de l'entrepreneurship. Pourraient s'ajouter les exemples de la Suède, du Danemark, de l'Irlande, de la Malaisie et de nombreux autres pays qui misent sur le développement de générations plus entrepreneuriales.

Déjà, au Québec, la Fondation de l'entrepreneurship, forte d'une expérience de dix-huit ans et des constats qui en découlent a pris la décision de créer, en 1997, l'Institut de l'entrepreneurship dont la mission est de « veiller à ce que la formation en entrepreneurship occupe la place appropriée à tous les niveaux d'éducation au Québec ».

Depuis peu, l'Institut peut compter sur l'appui d'un Comité d'orientation composé de représentant les principaux acteurs de l'école, soit les présidents de leurs associations,

membres dont nous annexons la liste au présent document. Ainsi, de concert avec son Comité d'orientation, l'Institut développera, entre autres, une stratégie globale d'intervention, stratégie qui viendra soutenir la réalisation de sa mission.

C'est donc dans ce contexte et à partir de tout ce qui précède que nous soumettons à la Commission nationale des programmes d'ajouter aux compétences transversales déjà proposées dans le rapport du Groupe de travail sur le curriculum celle de « l'éducation à l'entrepreneuriat ».

Paul Inchauspé
Pour l'Institut de l'entrepreneurship
29 avril 1998